Cinquantième année. - N° 115 A 17 et 18 juin 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1103

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

328 630 645 RCS Evry.
FACOM.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 24414487.20 EUR.
Adresse : 6/8, RUE Gustave Eiffel, 91420 Morangis.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : STANLEY BLACK & DECKER FRANCE SAS Forme : Société par actions simplifiée à associé unique Adresse du siège : 5 allée des Hêtres, 69760 Limonest Capital : 234.759.168 euros Numéro unique d'identification : 954 507 521 Lieu d'immatriculation : Lyon Société absorbée : FACOM Forme : Société par actions simplifiée à associé unique Adresse du siège : 6/8 rue Gustave Eiffel, 91420 Morangis Capital : 24.414.487,20 euros Numéro unique d'identification : 328 630 645 Lieu d'immatriculation : Evry Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 167.658.097 Euros Passif : 41.514.817 Euros Actif net : 126.143.280 Euros Rapport d'échange des droits sociaux : La Société STANLEY BLACK & DECKER FRANCE SAS se trouvant détenir, à la date du présent projet de fusion-absorption, la totalité des actions constituant le capital de la Société FACOM et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. Les Parties sont convenues de placer la présente fusion sous le régime simplifié prévu par les dispositions de l'article L. 236 11 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l¿article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera pas procédé à la détermination d'un rapport d'échange, et la fusion ne donnera pas lieu à augmentation du capital de la Société Absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre l'actif net comptable de la société FACOM et la valeur nette comptable des titres de la société FACOM chez la société STANLEY BLACK & DECKER FRANCE SAS représente un mali de fusion de 195.969.743 Euros. Date du projet commun de fusion : 12/06/2017 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Lyon, le 14 juin 2017, pour le compte de la société STANLEY BLACK & DECKER FRANCE SAS et le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce d'Evry le 14 juin 2017, pour le compte de la société FACOM..